



vous accompagner

■ Vous devenez salarié(e) agricole

# Bienvenue à la MSA, votre nouveau régime de protection sociale



# MES PRESTATIONS SANTÉ, LOGEMENT, ACCIDENT DU TRAVAIL, FAMILLE SONT VERSÉES PAR LA MSA.

**Vous venez d'être embauché(e), votre employeur relève du régime agricole. En tant que salarié(e), vous êtes affilié(e) à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).**

C'est l'organisme qui gère la protection sociale du monde agricole : les salariés, les exploitants, les employeurs ainsi que leur famille.

**La continuité de votre protection sociale est ainsi assurée.**

## LA MSA DEVIENT VOTRE INTERLOCUTEUR UNIQUE

**Les prestations sociales (la santé, la famille, le logement, les accidents du travail et les maladies professionnelles et plus tard la retraite) sont traitées désormais en un seul endroit.**

### ■ La MSA au plus près des besoins de votre santé

Elle est le seul régime de protection sociale à prendre en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels de ses adhérents.

### ■ La MSA vous accompagne ainsi que votre famille

La MSA verse les prestations familiales et les aides au logement dans les mêmes conditions que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

A noter : si votre conjoint est allocataire à la CAF, vous avez le choix de percevoir vos prestations familiales de la MSA ou de la CAF.

■ La MSA vous propose en plus des aides sociales complémentaires pour vous et votre famille dans le domaine de l'éducation, l'habitat, les vacances, la garde d'enfants...

Retrouvez toutes les aides proposées sur le site Internet de la MSA Ardèche Drôme Loire accès direct/documents à télécharger/documents action sanitaire et sociale/guide des prestations extralégales.

[Accès vers guide des prestations extralégales](#)



# DES DÉMARCHES ? DES DOCUMENTS À REMPLIR ?

## Que faire ?

### ■ D'abord je conserve mon numéro de sécurité sociale

Dès que je reçois le courrier de la MSA, je mets à jour ma carte vitale dans les bornes prévues à cet effet (pharmacie, MSA, CPAM...)

Dans l'attente, la CPAM continue à assurer la prise en charge de mes frais de santé, je peux continuer à utiliser ma carte Vitale.

### ■ Je demande à la CAF le transfert de mon dossier.

Même si votre conjoint(e) est allocataire à la CAF, il (elle) peut percevoir ses prestations familiales de la MSA à son propre nom.

### ■ Si je bénéficie d'une pension d'invalidité et/ou d'une rente d'accident du travail

J'adresse à la MSA une copie de ma notification de pension d'invalidité et/ou de rente d'accident du travail, délivrée(s) par l'organisme qui me verse ma pension et/ou ma rente ; ce document permettra à ma MSA d'assurer un remboursement à 100 % de mes frais de santé.

### ■ Et surtout, je n'oublie pas de fournir mes documents personnels :

- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB),
- une copie recto verso de ma carte d'identité
- une copie recto verso de mon titre de séjour si je suis né à l'étranger et pour pour chaque membre de votre famille né à l'étranger.

### ■ A une seule adresse :

MSA Ardèche Drôme Loire  
43 avenue Albert Raimond  
BP 800 51  
42275 SAINT PRIEST EN JAREZ CEDEX

### **Info + : Changement de situation, informez votre MSA**

**N'oubliez pas d'actualiser vos données personnelles en cas de changement de situation personnelle ou professionnelle dès qu'il survient** : adresse, mail, téléphone, adresse postale, naissance, mariage, séparation, garde alternée des enfants, début ou reprise d'activité professionnelle... Vos droits et prestations en dépendent.

**Déclarer un changement de situation directement en ligne, c'est rapide et facile** en se connectant à Mon espace privé - Déclarer un changement de situation (voir modalités de connexion à mon Espace privé page suivante)

# VOTRE MSA VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

## Comment nous contacter, obtenir un renseignement ?

### • Le site Internet

[ardechedromeloire.msa.fr](http://ardechedromeloire.msa.fr)

Avec votre espace privé, vous pourrez consulter vos remboursements, obtenir une attestation, déclarer un médecin traitant, signaler un changement de situation... ou accéder à de nombreux services en ligne adaptés à vos besoins à tout moment.

### Pas encore inscrit à votre espace privé ?

Rendez-vous sur la page d'accueil du site [ardechedromeloire.msa.fr](http://ardechedromeloire.msa.fr)



Cliquez sur s'inscrire et créez votre espace privé avec votre numéro de sécurité sociale.

Vous pourrez poser vos questions en ligne avec le service «mes messages mes réponses» ou demander un rendez-vous : rubrique «nous contacter ou nous rencontrer»

### Des difficultés à utiliser nos services en ligne ou vous connecter à Mon espace privé. ?

Contactez notre assistance technique dédiée :

☎ **03 20 90 05 00** du lundi au vendredi de 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

ou à [assistanceinternet.blf@ardechedromeloire.msa.fr](mailto:assistanceinternet.blf@ardechedromeloire.msa.fr)

### • Des agences MSA proches de chez vous

Nos agents d'accueil sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous proposer un rendez-vous personnalisé à Feurs, Perreux, Saint Priest en Jarez, Aubenas, Davézieux, Privas, Crest, Montélimar, Nyons, Romans et Valence.

mais aussi dans un département limitrophe à Alès (Gard), Yssingaux (Haute Loire), Courpierre et Ambert (Puy de Dôme).

Les Frances Services et les Maisons de Service au Public proposent également des accueils près de chez vous. Consultez leurs coordonnées et horaires d'ouverture sur notre site Internet : [accès rapide «nous rencontrer»](#).

### • Un numéro de téléphone

**04 75 75 68 68**

du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 - vendredi de 8h30 à 15h45

### • Une adresse postale :

MSA Ardèche Drôme Loire  
43 avenue Albert Raimond  
BP 80051  
42275 Saint Priest en Jarez cedex

Service communication MSA Ardèche Drôme Loire - février 2022

**MSA Ardèche Drôme Loire**

43 avenue Albert Raimond - BP 80051

42275 Saint Priest en Jarez cedex

**04 75 75 68 68**

[ardechedromeloire.msa.fr](http://ardechedromeloire.msa.fr)



L'essentiel & plus encore